



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 80472

Numéro SIREN : 482 768 447

Nom ou dénomination : KAFER INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2012 sous le numéro de dépôt 16269

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SOFIDOC SOCIETE D'AVOCATS
86 RUE DU CADUCEE
CS 14317
34195 MONTPELLIER CEDEX 5

V/REF :
N/REF : 2007 B 80472 / 2012-A-16269

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 27/12/2012,

Procès-verbal d'assemblée en date du 28/11/2012
- Changement de président

Concernant la société

KAFER INVEST
Société par actions simplifiée
52 rue des Voiliers
34540 Balaruc les Bains

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-16269 le 27/12/2012
R.C.S. MONTPELLIER 482 768 447 (2007 B 80472)

Fait à MONTPELLIER le 27/12/2012,
LE GREFFIER



27 DEC. 2012

07 B804A 2
A 16 269

KAFER INVEST

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 000 €
52 rue des Voiliers
34540 BALARUC LES BAINS

482 768 447 R.C.S. MONTPELLIER
SIRET 482 768 447 00021

Pour Copie Conforme



**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 NOVEMBRE 2012**

Au siège social, à 10 heures,

Les associés de la Société par actions simplifiée KAFER INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La société G3J, représentée par M. Guy JEANJEAN préside la séance en sa qualité de Président.

Jean-François SANCHEZ est appelé comme scrutateur.

Jean-François SANCHEZ assume les fonctions de Secrétaire.

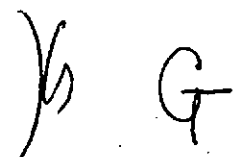
Patrick FOULQUIER GAZAGNES - 69 Impasse Mac Gaffey 34070 MONTPELLIER, Commissaire aux comptes de la Société régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 200 000 actions sur les 200 000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis par les statuts est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé.
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes.



- La feuille de présence et les procurations données par les associés représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance.
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le rapport du Président.
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de La société G3J, représentée par M. Guy JEANJEAN.

Lecture est donnée du rapport du Président.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTION UNIQUE

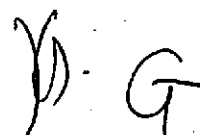
L'Assemblée Générale nomme en qualité de Président de la société, conformément aux dispositions statutaires, et en remplacement de La société G3J, représentée par M. Guy JEANJEAN, démissionnaire :

- SARL Haelis Développement
Dont le siège social est situé au 52 rue des Voiliers
34540 BALARUC LES BAINS

à compter du ce jour, et pour une durée illimitée.

La SARL Haelis Développement remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Le Président assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société et la représentera dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve toutefois de ceux expressément attribués par la Loi et les statuts aux Assemblées Générales.



Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

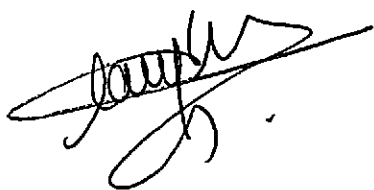
L'Assemblée Générale remercie La société G3J, représentée par M. Guy JEANJEAN de l'œuvre qu'elle a accompli pour la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

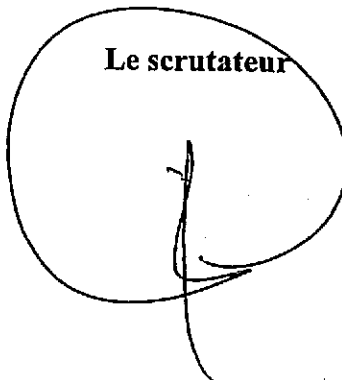
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

Le Président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guy Jeanjean', written over a horizontal line.

Le scrutateur

A handwritten signature in black ink, enclosed within a hand-drawn oval.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, enclosed within a hand-drawn oval.